

La principauté d'Andorre est, par sa taille, sa situation géographique, son économie et son histoire, un cas spécifique. C'est la raison pour laquelle, ce premier Examen National Volontaire (ENV) en détaille certains aspects particuliers permettant de mieux appréhender la mise en œuvre des ODD et doit être considéré comme un point de départ soulignant l'engagement des autorités et de la société andorranes, pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'appropriation des ODD

Depuis 2016, le Gouvernement travaille à l'appropriation des ODD à tous les niveaux de décision et à leur diffusion auprès de la société civile et de l'Administration publique. En outre, chaque action soumise à l'approbation du Conseil des ministres doit être associée aux ODD de sorte qu'ils deviennent la base des décisions de l'exécutif andorran.

Le Ministère des Affaires étrangères a également aligné son Plan Directeur annuel pour la coopération internationale sur les ODD. Les secteurs privé et financier andorrans ont par ailleurs intégré l'Agenda 2030 dans leurs stratégies de responsabilité sociale des entreprises en faveur du développement durable.

Un processus de révision participatif et inclusif

Une équipe interministérielle a été mise en place pour la rédaction du rapport et l'accent a été mis sur la collecte des données statistiques. Les instances nationales représentatives de la population ont été sollicitées afin de participer au processus rédactionnel.

Le Gouvernement a lancé une consultation publique sur internet accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'information sur l'ENV. Ce processus de participation très positif a permis de relever les sujets auxquels plus d'importance devrait être accordée, favorisant l'intégration de l'Agenda 2030 par la population.

Mise en œuvre des ODD

Ce premier ENV met l'accent sur 8 ODD, les 6 Objectifs fixés par les Nations Unies pour l'année 2018, ainsi que l'ODD 4 et l'ODD 13, qui revêtent une importance particulière pour la Principauté. En effet, en raison des ressources humaines limitées de l'Administration andorrane, il s'est avéré difficile d'examiner la totalité des Objectifs. Il a donc été décidé de centrer ce rapport sur les ODD liés à l'environnement, compte tenu des progrès obtenus par tous les secteurs. Néanmoins, il était primordial

d'aborder l'ODD 4 aux vues de son caractère transversal dans la réalisation du développement durable.

L'Examen a mis en lumière, non seulement les politiques publiques, mais aussi les initiatives du secteur privé et de la société civile. Le rapport détaille, entre autres, les actions menées par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement Durable, dont le projet de Loi sur la transition énergétique et le changement climatique, la création de l'*Agence de l'Énergie et du Changement Climatique*, le Plan National des Déchets, la Stratégie Nationale de la Biodiversité et la Stratégie pour l'environnement atmosphérique. Y est également présenté le programme RENOVA pour la réhabilitation des bâtiments.

En matière d'éducation, trois systèmes éducatifs gratuits et de libre choix participent à la profonde cohésion sociale du pays. L'Education au Développement durable est un concept clé du Système Educatif Andorran qui intègre également de façon transversale l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Par ailleurs, l'amplitude du réseau andorran des Écoles Vertes illustre l'importance accordée au respect de l'environnement et de la biodiversité.

Le processus de révision a favorisé la communication entre le secteur public et privé et a permis de partager les expériences dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'ouvrir la voie à de futures collaborations. Ainsi, le rapport détaille le travail de la Fondation *ActuaTech*, les projets de l'Observatoire andorran du développement durable et les initiatives des banques andorranes pour les ODD.

Conclusions

L'ENV a mis en exergue les bonnes pratiques de l'Andorre, mais aussi les défis auxquels le pays doit faire face. Parmi eux, la nécessité de renforcer la production de données statistiques compte tenu du besoin croissant de statistiques officielles. Afin d'y remédier, le Gouvernement a approuvé le Plan Statistique 2018-2021, un outil fondamental pour réguler et systématiser l'activité statistique de l'Andorre.

Les résultats de l'ENV dévoilent un élan d'actions et une véritable sensibilité à tous les niveaux pour les ODD. Ce premier ENV doit être appréhendé comme un bilan initial des actions de mise en œuvre de l'Agenda 2030 qui permettra son intégration plus approfondie dans les futures politiques nationales.